

ment, c'est que nous avons l'assurance que Ste. Anne les récompensera au centuple de tout ce qu'ils font pour la gloire de son nom. Cette seule considération leur fera trouver aisé et facile, ce qui en soi, n'offre que trouble et ennui.

C'est maintenant le temps de renouveler les conditions que nous avons données ailleurs.

- 1o. Chaque abonné, dans les localités qui ne reçoivent que de un à six exemplaires, paie 25 centins pour abonnement, et 10 centins pour postage.
- 2o. Quelque soit le nombre que reçoit une paroisse, si nous sommes tenus d'adresser chaque copie, chaque abonné paie encore 35 centins pour abonnement et postage. Voici maintenant les cas où le postage diminue ou disparaît entièrement.
- 3o. Si on nous exempte d'adresser chaque copie, de six à cinquante abonnements, chaque abonné paie 30 centins.
- 4o. De cinquante à cent, 28 centins.
- 5o. De cent et au delà 25 centins seulement.

Outre MM. les secrétaires de l'Archevêché, M. Adolphe Robitaille, du Cap Rouge, est agent pour les *Annales* et la *Gazette*, pour la ville de Québec.

— 000 —

(Œuvre de la Reconstruction du Sanctuaire de la Bonne Ste. Anne de Beaupré.)

DONS PARTICULIERS.

[Suite.]

M. Pierre Blouin (St. Jean, I. O.).....	\$ 4.00
<i>Diocèse de Québec (Suite.)</i>	
Comté de Québec.	
Cap Rouge.....	\$101.00